

RÈGLEMENT DU COMITE DE SELECTION 2023

Programme Les Nouveaux.elles Créateur.rice.s

danse@danse.lu
www.danse.lu
T. + 352 40 45 69

1. PRÉAMBULE

Etant donné la demande croissante des jeunes créateur.rice.s du Luxembourg de pouvoir créer et présenter leurs projets mais qui n'ont pas de possibilités d'accueil dans les théâtres au Luxembourg, le TROIS C-L propose un nouveau dispositif avec le programme Les Nouveaux.elles Créateur.rice.s.

L'objectif est de soutenir la jeune création en mettant à disposition un budget de création ainsi qu'un lieu de répétition et de présentation des œuvres, à la Banannefabrik. Un accompagnement artistique et administratif sera assuré par l'équipe du TROIS C-L. Deux projets seront soutenus en 2023.

Ce programme s'inscrit dans le prolongement des dispositifs d'aide à la création chorégraphique mis en place par le TROIS C-L en réponse à sa mission de soutenir les chorégraphes et danseur.euse.s professionnel.le.s du Luxembourg dans le développement de leurs projets artistiques.

2. CONDITIONS GÉNÉRALES

La programme Les Nouveaux-elles Créateur.rice.s s'adresse à des équipes artistiques **installées sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg depuis au moins deux ans** et faisant preuve d'un **engagement dans la scène artistique et culturelle nationale**. Les équipes, ci-après dénommées « porteur.euse de projet », sont :

- soit indépendantes ;
- soit constituées en association à but non commercial, et non conventionnées par le Ministère de la Culture pour une aide autre que l'aide à la structuration ;

Ce programme se présente comme une aide ponctuelle, attribuée pour un projet de création spécifique relevant du domaine du spectacle vivant **et dont la présentation au public doit intervenir au plus tard avant la fin de l'année pour laquelle elle est attribuée.**

Il est destiné aux équipes qui, d'une part, développent une démarche originale sur le plan de l'écriture chorégraphique et, d'autre part, ont atteint, ou sont susceptibles d'atteindre une envergure nationale et internationale. Pour les équipes ayant déjà obtenu une ou plusieurs aides, l'octroi d'une nouvelle aide doit prendre en compte l'évolution de l'écriture du.de la chorégraphe concerné.e. D'une manière générale, c'est la qualité du propos artistique qui doit être prise en considération dans toute décision d'attribuer une aide à la création.

Les équipes qui sollicitent une aide doivent en outre fonctionner dans des conditions professionnelles. Elles sont tenues, en tant que producteur.rice, au respect des obligations réglementaires comptables, fiscales et sociales. Tous les collaborateurs doivent avoir un statut « professionnel » des arts du spectacle. Le travail avec les amateurs n'est pas admis pour cet appel.

Pour être considéré.e « nouveau.elle créateur.rice », le.la chorégraphe doit avoir au moins 2 créations chorégraphiques à son actif. Chaque candidat.e devra mettre à disposition les captations vidéo des œuvres antérieures qui seront présentées au comité de sélection.

Cette aide est conditionnée à l'accompagnement de la préparation individuelle des dossiers de demande qui seront soumis au comité de sélection.

Le soutien financier dans le cadre du programme Les Nouveaux.elles Créateur.rice.s est de 10.000 € maximum par projet. A cet apport financier s'ajoute un apport en industrie comprenant entre autres les éléments suivants :

- une captation vidéo de la création ;
- un shooting photo professionnel ;
- une campagne de communication ;
- un accompagnement artistique et administratif ;
- la mise à disposition d'un créateur lumières (le même pour les 2 créations) ;
- l'organisation d'une série de représentations à la Banannefabrik

Une aide externe, financière ou logistique n'est pas obligatoire mais reste un élément positif.

En outre, chaque candidat.e s'engage à être libre sur la période de fin octobre à mi novembre 2023 (dates précises à confirmer) en vue de 2 à 3 représentations de son projet à la « Banannefabrik » (12, rue du Puits, L-2355 Luxembourg) et des répétitions finales y afférant.

La durée maximale de la performance est fixée à 40 minutes. Deux projets seront présentés dans la même soirée pour une série de 2 à 3 soirées consécutives.

A cette série de représentations sera également inclus un volet de stages destinés au grand public autour du projet.

Un contrat d'aide à la création implique une allocation du montant octroyé en 3 tranches. Sauf exception motivée, aucune aide ne pourra être versée avant l'année 2023.

3. PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être recevable, le dossier de candidature doit comprendre :

- Le présent règlement paraphé et signé ;
- Le formulaire de candidature, dûment complété (en français ou anglais) et signé ;
- Une copie de l'acte de création de l'ASBL / du certificat de résidence ;
- Le budget prévisionnel selon la grille budgétaire standardisée du TROIS C-L (Annexe 1) ;
- La liste des dépenses éligibles signée (Annexe 2) ;
- Un curriculum vitae résumé du.de la chorégraphe (1 page A4 maximum) ;
- 3 extraits de presse au maximum ;
- Un descriptif plus complet du projet (maximum 4 pages, avec biographies et références en français ou anglais) ;
- Un lien vidéo d'un extrait représentatif du travail du.de la chorégraphe ;
- La proposition du stage destiné au grand public

Le tout doit être compilé dans un format A4, numéroté, les annexes y compris, et être envoyé par voie électronique à m.junet@danse.lu.

L'absence de fourniture des pièces justificatives demandées est considéré comme un motif de non recevabilité.

Sur base des documents remis, il revient au TROIS C-L d'examiner la recevabilité administrative du dossier avant de le transmettre au Comité de Sélection.

La date limite d'envoi des dossiers de candidatures est fixée au dimanche 13 mars 2022. Tout dossier parvenu après cette date ne pourra pas être accepté.

La **présentation des projets devant le Comité de Sélection** des projets chorégraphiques du TROIS C-L aura lieu **les 23 et 24 mars 2022 au TROIS C-L.** La présence du.de la chorégraphe impliqué.e dans le projet pour lequel une aide est sollicitée est requise. Aucune représentation par autrui n'est valable.

Pour chaque dossier examiné, le.la porteur.euse de projet est invité.e à présenter un court extrait vidéo de son travail et le contenu de son dossier, ainsi qu'à répondre aux éventuelles questions du comité. L'entretien ne dépassera pas une durée moyenne de 20 minutes et se tiendra en français ou en anglais. **Merci de préciser au plus tard 5 jours avant la rencontre avec le Comité de sélection quel extrait sera présenté.**

danse@danse.lu
www.danse.lu
T. + 352 40 45 69

La décision du Comité de Sélection est définitive et sans recours.

4. COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité est composé d'un représentant du TROIS C-L, d'un représentant de Kultur L.X. A ces membres seront associées des personnes expertes, issues des secteurs culturels du Luxembourg, de la Grande Région et de l'international, qui seront renouvelées par tiers tous les trois ans. Les membres du comité sont choisi.e.s en raison de leur expérience dans le domaine de la danse ou du lien étroit qu'ils.elles entretiennent avec l'actualité chorégraphique. Peuvent notamment être sollicité.e.s chorégraphes, danseur.euse.s, analystes fonctionnels du corps dans le mouvement dansé, historien.ne.s de la danse, critiques de danse, directeur.rice.s ou responsables de la programmation d'établissements de diffusion, chargé.e.s de production, agents artistiques, spécialistes d'autres disciplines concourant à la création chorégraphique ou pouvant apporter sur celle-ci un éclairage utile.

Composition du comité de sélection des projets 2023 (sous réserve) :

- Madame Christiane Eiffes, Vice-Présidente du TROIS C-L (LU)
- Victor Mayot, Responsable spectacle vivant à Kultur L.X (LU)
- Rares Doncas, Directeur de l'Abri, Genève (SE),
- Gregory Cauvin, Directeur du Carreau, Scène National de Forbach et de l'Est Moséllan (FR)
- Astrid Van Impe, Directrice générale et artistique du Théâtre 140, Bruxelles (BE)

Lu et approuvé à _____, le _____

Signature

Programme Les Nouveaux.elles Créateur.rice.s

LE.LA PORTEUR.EUSE DE PROJET

Nom du.de la porteur.euse de projet :

Adresse :

Téléphone : _____

E-Mail : _____

Nom du.de la chorégraphe impliqué.e dans le projet :

(si différent du.de la porteur.euse de projet)

LE PROJET ARTISTIQUE

Titre du projet : _____

Descriptif court du projet (1000 signes) :

danse@danse.lu
www.danse.lu
T. + 352 40 45 69

Descriptif long du projet (3000 signes) :



CENTRE DE CRÉATION
CHORÉGRAPHIQUE
LUXEMBOURGEOIS

danse@danse.lu
www.danse.lu
T. + 352 40 45 69

Informations au sujet des artistes participants :

TROIS C-L - CENTRE DE CRÉATION CHORÉGRAPHIQUE LUXEMBOURGEOIS A.S.B.L. | Bananefabrik | 12, rue du Puits | L-2355 Luxembourg | RCS : F1041

danse@danse.lu
www.danse.lu
T. + 352 40 45 69

Nom	Fonction	Pays de résidence

Autres partenaires, sponsors :

Institut engagé	Type de partenariat	Statut d'engagement